

Transports : quelles réductions pour les jeunes et les étudiants ?

Trajets quotidiens régionaux

- **Ma Carte TER HAUTS-DE-FRANCE - 26 Ans**
Permet de bénéficier de 50 % de réduction sur de TER, au départ et à destination des gares des Hauts-de-France (et de quelques autres gares de régions limitrophes notamment vers Paris).
Elle coûte 1 € par an pour les 4-11 ans et 15 € par an pour les 12-25 ans.
- **Abonnement scolaire réglementé (ASR)**
Destiné à tout élève externe ou demi-pensionnaire en collège ou lycée, dans le cadre du transport scolaire.
Permet de voyager de manière illimitée sur votre trajet domicile/établissement scolaire.
Le prix dépend du trajet.
- **Abonnement interne scolaire (AIS)**
Destiné aux élèves internes domiciliés dans les départements 59 ou 62.
Permet d'effectuer un trajet aller-retour par semaine du domicile au lieu d'études et d'acheter des billets à moins 50 % pour les trajets supplémentaires sur le même parcours.
Le prix dépend du trajet.
- **Abonnement élève étudiant apprenti**
Destiné à tout élève de moins de 21 ans, apprenti de moins de 23 ans ou étudiant de moins de 26 ans.
Permet de voyager en illimité sur un trajet choisi. Le prix dépend du trajet.

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres transports pour les jeunes dans les Hauts-de-France, consultez les sites [TER SNCF Hauts-de-France Carte -26 ans](#) ou [TER SNCF Hauts-de-France scolaire](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peuvent prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

À savoir :

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Source : <https://www.service-public.fr>